



Culture et formation résiliation

Par **Priss31**, le **31/10/2017** à **07:19**

Bonjour,Voilà maintenant plus de deux ans maintenant que je me suis inscrite à culture et formation, sauf que je ne peux plus financièrement parlant est ce considéré comme une force majeure??Puis je arrêter tout prélèvements sans contrainte de devoir payer des indemnités étant donné que j'ai déjà fait plus de deux ans chez eux??Merci de votre aide.Cdt

Par **morobar**, le **31/10/2017** à **08:07**

Bonjour,C'est à 10000 km du cas de force majeure.C'est comme votre employeur, il doit vous payer même s'il prétend ne plus avoir de sous.Pour le reste vous relisez les dizaines de sujets exposant une situation identique à la vôtre.